

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022



COMMUNE DE ROUSSET

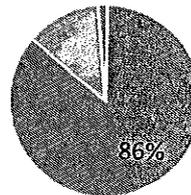
Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion des Bouches du Rhône.

Effectifs

1%

13%

213 agents
collectivité



employés par la

au 31 décembre 2022 fonctionnaires

- > 183 fonctionnaires permanents
- > 27 contractuels permanents
- > 3 contractuels non permanents



Aucun contractuel permanent en CDI



Précisions emplois non permanents

⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire



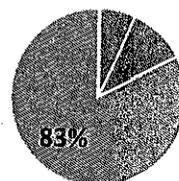
Caractéristiques des agents permanents

⇒ Répartition par filière et par statut

⇒ Répartition des agents par catégorie

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
---------	-----------	-------------	------

Administrative	20%	4%	18%	7%
Technique	49%	19%	45%	10%
Culturelle	1%		1%	
Sportive	1%		1%	
Médico-sociale	7%	26%	10%	
Police	4%		3%	
Incendie				
Animation	18%	52%	22%	

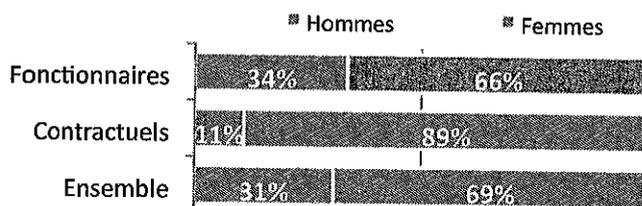


- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

Total 100% 100% 100%

Répartition par genre et par statut

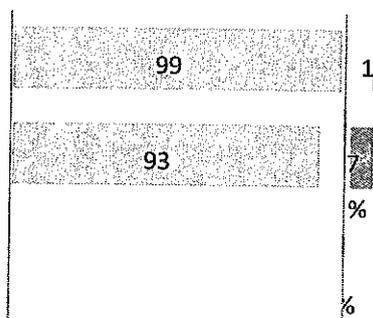
Les principaux cadres d'emplois



Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	33%
Adjoints d'animation	21%
Adjoints administratifs	15%
Agents de maîtrise	9%
Auxiliaires de puériculture	6%

Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2022

Temps de travail des agents permanents



Répartition des agents à temps complet ou non complet

Fonctionnaires%

Contractuels

%

■ Temps complet

■ Temps non complet

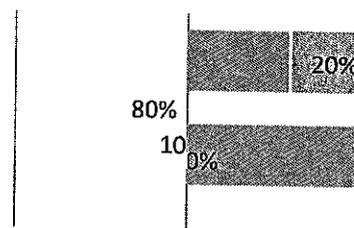
Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

Fonctionnaires

Contractuels

■ Temps plein

■ Temps partiel



➤ **Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet**

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	3%	7%
Administrative	3%	0%

➤ **Part des agents permanents à temps partiel selon le genre**

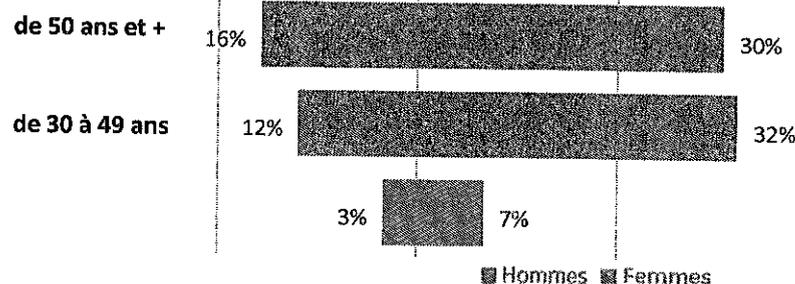
8% des hommes à temps partiel
22% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➤ **En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans**

	Âge moyen* des agents permanents
Fonctionnaires	48,42
Contractuels permanents	36,20
Ensemble des permanents	46,85
<hr/>	
	Âge moyen* des agents non permanent

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



Contractuels non permanents **50,83**

* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➤ **184,19 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022**

- > 168,98 fonctionnaires
- > 14,41 contractuels permanents
- > 0,80 contractuel non permanent

335 226 heures travaillées rémunérées en 2022

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	10,32 ETPR
Catégorie B	21,38 ETPR
Catégorie C	152,69 ETPR

Positions particulières

> 12 agents en disponibilité

Mouvements

d'agents

En 2022, 2 arrivées
permanents et 45

7 contractuels permanents

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021 ¹	Effectif physique au 31/12/2022
253 agents	210 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

Fonctionnaires	→	0,0%
Contractuels	↘	-61,4%
Ensemble	↘	-17,0%

Principales causes de départ permanents

Fin de contrats remplaçants	82%
Mise en disponibilité	9%
Congé parental	2%
Départ à la retraite	2%
Démission	2%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	50%
Remplacements (contractuels)	50%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique
rémunéré au 31/12/2021) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

Évolution professionnelle

⇒ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne ⇒ Aucun lauréat d'un examen professionnel sans examen professionnel

⇒ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

⇒ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

⇒ 77 avancements d'échelon et
30 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

⇒ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2022

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires
en 2022

		Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0	0

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 60,47 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	13 930 379 €	Charges de personnel*	8 424 072 €	Soit 60,47 % des dépenses de fonctionnement
			Montant global	
Rémunérations annuelles brutes -		5 466 326 €	emploi permanent :	Rémunération - emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :		1 078 527 €		1 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :		51 622 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :		34 979 €		
Supplément familial de traitement :		43 490 €		
Indemnité de résidence :		0 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)		0 €		

➤ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	61 566 €		40 312 €		30 143 €	s
Technique	66 287 €		42 927 €		28 143 €	21 505 €
Culturelle			s		s	
Sportive					s	
Médico-sociale	s	s	25 675 €	24 902 €	s	
Police					36 717 €	
Incendie						
Animation			s	s	24 729 €	22 523 €
Toutes filières	60 829 €	s	31 872 €	27 650 €	28 171 €	22 139 €

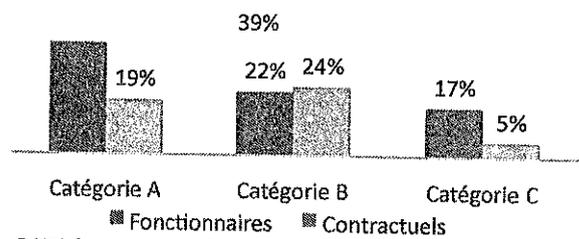
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➤ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 19,73 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut

Fonctionnaires	20,21%
Contractuels sur emplois permanents	12,89%
Ensemble	19,73%



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ 2172 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2022

- ⇒ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

En 2022, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

Absences

- En moyenne, 35,1 jours d'absence pour > En moyenne, 11,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel

permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	9,62%	3,07%	8,78%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	9,62%	3,07%	8,78%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	10,06%	3,07%	9,16%	0,00%

fonctionnaire

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 52,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Prévention et risques

- **Accidents du travail**
Aucun accident du travail en 2022

- **professionnels**

- **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Aucun assistant de prévention dés dans la collectivité

- FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention été suivie

Handicap

2022

⇒ Plus de 20 agents équivalent temps
obligation d'emploi de travailleurs
à 6 % des effectifs.

Aucun travailleur
non permanent
handicapé employé sur
emploi permanent handicapé

⇒ DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la pi
de la sécurité et de l'améliori
conditions de travail n'a été

⇒ DOCUMENT DE PRÉVENTION

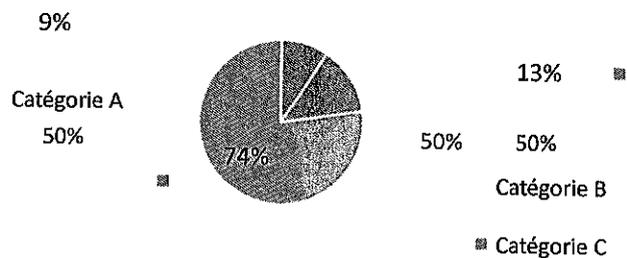
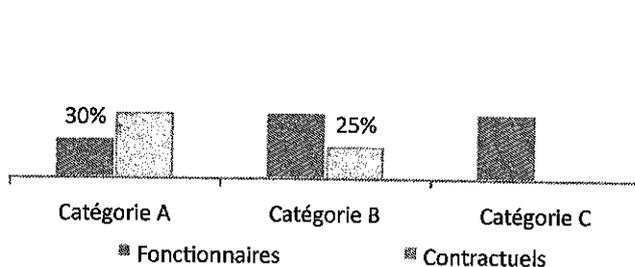
La collectivité dispose d'un docume
d'évaluation des risques profi

Dernière mise à jour :

Formation

⇒ En 2022, 43,8% des agents permanents ont suivi une formation
124 jours de formation suivis par les
formation agents sur emploi permanent en 2022 d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant par catégorie hiérarchique bénéficié d'au moins un jour
de formation en 2022



Nombre moyen de jours de formation

par agent permanent :

> 0,6 jour par agent

⇒ 88 791 € ont été consacrés à la formation en
2022

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	53 %
Autres organismes	47 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	90%
Autres organismes	10%

Action sociale et protection sociale complémentaire

⇒ La collectivité participe à la
complémentaire santé et aux contrats
de prévoyance

⇒ L'action sociale de la collectivité

Montants annuels

	Santé	Prévoyance	
Montant global des participations	11 110 €	20 410 €	- Prestations servies directement par la collectivité- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
Montant moyen par bénéficiaire	112 €	115 €	- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

➤ Jours de grève

123 jours de grève recensés en 2022

➤ Comité Technique Territorial

4 réunions en 2022 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

➤ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

➤ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2022} \times 365} \times 100$$

Nombre d'agents au 31/12/2022 x 365

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un

équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : <i>Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle</i>	3. Absences Globales : <i>Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*</i>
---	---	---

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

⇒ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2022. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



**DONNÉES SOCIALES 2022
DES CENTRES DE GESTION**

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juillet 2023

Version 1